

Répondant à une question que je lui ai posée ici le 2 mars, le ministre de la Justice a déclaré ce qui suit, qu'on trouve à la page 2724 du hansard du 3 mars:

En consultant le traité et les annexes, on verra qu'on est arrivé à la plus grande précision possible à cette étape, en vue de déterminer justement ces questions au seul moment où elles pourront être déterminées avec une certitude absolue,...

Ceci veut dire, de fait, que le ministre de la Justice juge que les faits nécessaires et essentiels étaient connus avant la signature du traité. Au contraire, cependant, l'Office de l'énergie de la Colombie-Britannique a déclaré ce qui suit dans son rapport:

L'Office de l'énergie de la Colombie-Britannique recommande de retarder la signature de tout accord avec le gouvernement du Canada, parce que certains aspects de chaque entreprise nécessitent des éclaircissements avant qu'on puisse établir des estimations réalistes du coût.

Voilà une autre contradiction! Que dire du coût de l'énergie? Le ministre de la Justice, dans le discours qu'il a prononcé au *Canadian Club*, à Montréal, et que j'ai déjà cité, a dit:

Grâce au traité, nous pouvons entreprendre immédiatement une vaste série d'aménagements qui, dans l'ensemble, produiront non pas au début, mais sur une période de beaucoup d'années, une plus forte quantité d'énergie à meilleur marché qu'on peut en tirer de toute autre source connue.

Mais voyons ce qu'a dit à ce sujet M. Williston, ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique. Parlant à l'assemblée législative, le 8 février dernier, il a dit ce qui suit:

Je tiens à souligner que le présent accord avec les États-Unis ne produira pas une abondance d'électricité à bon marché, en ce moment, et que l'accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ne sera pas ratifié avant quel que temps.

Une autre contradiction! Soit dit en passant, monsieur le président, l'automne dernier, prenant la parole à Nelson, le ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique a dit qu'il était capital d'agir rapidement en vue de l'aménagement du Columbia. S'adressant à une assemblée publique à Castlegar, selon le *Times* de Trail du 6 septembre 1960, M. Williston a critiqué la politique du PSD, qui préconise l'étatisation de la *British Columbia Electric*, et a déclaré:

Le fait d'acquérir la *B.C. Electric* ne donnerait pas de l'électricité à bon marché, parce que la *B.C. Electric* n'a pas d'électricité à bon marché.

Et ensuite il a ajouté, toujours selon le *Times* de Trail, du même jour:

La première énergie électrique à bon marché que nous aurons sera celle qui proviendra de l'aménagement du Columbia.

Or, M. Williston raconte une tout autre histoire. Une autre contradiction! Encore là, il y a à peine quelques semaines, nous avons

lu dans les journaux que M. Bennett songe à étatiser la *B. C. Electric*. Étant donné la déclaration que M. Williston a faite à Castlegar à ce sujet, cela nous apparaît comme une autre contradiction. Le *Times* de Trail du même jour, rapporte encore les paroles de M. Williston à Castlegar:

Le barrage High Arrow ne sera pas aménagé tant que des audiences publiques n'aient pas été tenues conformément à la loi sur les droits relatifs aux ressources hydrauliques; que le barrage High Arrow ne sera jamais construit si les témoignages rendus à ces audiences indiquent décidément que le projet ne servira pas les intérêts les mieux conçus de la Colombie-Britannique et du Canada, et qu'aucun accord ne sera signé ni avec les Américains ni avec quiconque avant la tenue d'audiences publiques.

Eh bien, qu'est-il arrivé? Tous les députés savent qu'aucune audience publique n'a été tenue en conformité de la loi sur les droits relatifs aux ressources hydrauliques. Vous savez tous que le traité a été signé malgré la promesse de M. Williston qu'aucun accord ne le serait avec les Américains tant que des audiences publiques n'auraient pas été tenues. Une autre contradiction!

Le ministre de la Justice affirme également que la signature du traité avec les États-Unis s'est faite avec la pleine connaissance et l'accord complet du gouvernement de la Colombie-Britannique. Toutefois, il est généralement connu que l'emmagasinage de huit millions de pieds-acres d'eau dans les lacs Arrow permettra d'irriguer des milliers d'acres de terre qui seront utilisés aux États-Unis pour la culture des fruits et des légumes. Cette conséquence a suscité des inquiétudes dans la vallée Okanagan. M. Perrault, chef du parti libéral à l'Assemblée législative provinciale, a plus tard traité de cette mesure, et il a dit que la Colombie-Britannique se ressent déjà de la concurrence des produits agricoles de la vallée du Columbia, dans l'État de Washington, où les impôts et les taxes d'eau sont moins élevés qu'en Colombie-Britannique. M. Perrault a déclaré que la Colombie-Britannique importe actuellement pour 125 millions de dollars de produits agricoles par année, et que le revenu annuel global de l'agriculture en Colombie-Britannique est inférieur de cinq millions de dollars à ce qu'il était en 1951.

Qu'a dit à ce sujet le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique? Il faut se rappeler qu'il est originaire de la vallée Okanagan et qu'il se rend pleinement compte du danger de cette nouvelle concurrence des États-Unis. Je cite les paroles du ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique:

L'aménagement du Columbia est de nature à favoriser la concurrence des produits agricoles américains, et cette concurrence se fera sentir non seulement en Colombie-Britannique, mais dans d'autres régions du Canada.